

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 23 mars 2017, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Jacques BURLAT, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

ABSENTS : .

EXCUSES : .

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Eric LEMAIRE à Doriane CORSALE, Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Stéphane PEILLET à François MEGARD, Béatrice CLERC à Willy PLAZZI, Antoine GALERA à Sandrine LIGOUT, Véronique MOREIRA à Daniel GOUX.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 23 février 2017

Communication n° 17.037 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mois de février 2017) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 17.038 : RESSOURCES HUMAINES : Dispositif emplois saisonniers - Année 2017

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

d'adopter, pour l'année 2017, le principe de recours à des agents contractuels pour faire face à :

- Un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité,
- Un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité :

Grades	Fonctions	Durées en mois	Estimation nombres d'agents
Adjoint administratif 1er échelon	Secrétariat	1	1
Adjoint technique 1er échelon	Agent d'entretien installations nautiques et centres de loisirs	21	21
Adjoint technique 4eme échelon	Agent de surveillance des installations nautiques	3	2
Agent de maitrise 2ème échelon (RI fonction 0,5)	Encadrement sur chantiers jeunes	18	8
Educateur des APS 6 ^{ème} échelon –BPJEPS Ou BEESAN (RI fonction 0,44)	Maître Nageur Sauveteur	9	9
Opérateur qualifié des APS 4 ^{ème} échelon – BNSSA (RI fonction 1)		9	
		61	41

-de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2017.

Délibération n° 17.039 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les créations, suppressions et modifications de poste comme suit :

➤ Créations			Suppressions		
N o m b r e	Cadre d'emplois	Service	Nombre	Cadre d'emplois	Service
2	Gardien de Police	Police Municipale			
1	Animateur	Relais assistantes maternelles			

1	Animateur	Actions périscolaires			
1	Auxiliaire de puériculture	Maison de la petite enfance			
1	Adjoint technique	Vie Associative	1	Adjoint technique	Gardiennage de salle
1	Adjoint technique	Maison de la Petite Enfance			
4	Adjoint technique	Cadre de Vie			
1	Adjoint technique	Cuisine Centrale			
1	Technicien	Cuisine Centrale			
1	Technicien à temps complet	Conservatoire	1	Technicien à temps non complet 90%	Conservatoire
1	Rédacteur	Marchés Publics	1	Adjoint administratif	Cellule MAPA-CTM
1	Rédacteur	Actions périscolaires			
2	Adjoint administratif	Agence postale Berliet Agence postale Bel Air			
1	Adjoint administratif	Petite Enfance			
1	Contrat d'accompagnement dans l'emploi Temps complet pour une période de 12 mois avec possibilité de renouvellement pour une durée identique	Développement Durable			

- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2017

Délibération n° 17.040 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations actions sociales - barème 2017

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le barème 2017 relatif aux prestations d'actions sociales versées aux familles des agents communaux comme suit :

I - Aide à la famille :

<u>Prestation</u>	<u>Tarif 2015 / 2016</u>	<u>Tarif à compter du 01/01/2017</u>
<u>Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant</u>	<u>22,71 €/jour</u>	<u>22,76 €/jour</u>

II - Séjours d'enfants en structure agréée :

<u>Prestation</u>	<u>Tarif 2015 / 2016</u>	<u>Tarif à compter du 01/01/2017</u>
<u>Colonie de vacances, enfant de moins de</u>	<u>7,29 €/jour</u>	<u>7,31 €/jour</u>

13 ans		
Colonie de vacances, enfant de 13 à 18 ans	11,04 €/jour	11,06 €/jour
Centre de loisirs sans hébergement	5,26 €/jour ou 2,65 €/demi-journée	5,27 €/jour ou 2,66 €/demi-journée
Maison familiale de vacances et gîte en pension complète	7,67 €/jour	7,69 €/jour
Maison familiale de vacances et gîte, autre formule de séjour	7,29 €/jour	7,34 €/jour
Séjour éducatif, forfait pour 21 jours consécutifs ou plus	75,57 €	75,74 €
Séjour éducatif de moins de 20 jours	3,59 €/jour	3,60 €/jour
Séjour linguistique, enfant de moins de 13 ans	7,29 €/jour	7,31 €/jour
Séjour linguistique, enfant de 13 à 18 ans	11,04 €/jour	11,07 €/jour

III - Mesures concernant les enfants handicapés :

Prestation	Tarif 2015 / 2016 Pour mémoire	Tarif à compter du 01/01/2017
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	158,89 €/mois/enfant	159,24€/mois/enfant
Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales
Séjour en centre de vacances spécialisé	20,80 €/jour/enfant	20,85 €/jour/enfant

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012

Délibération n° 17.041 : AFFAIRES FINANCIERES : Création d'un nouveau tarif des droits d'occupation du domaine public

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un nouveau tarif lié à l'occupation du domaine public comme suit :

LIBELLE	TARIF 2017
Structure provisoire dans le cadre de travaux pour les commerces	Par mètre carré et par mois : 7,00 €

Délibération n° 17.042 : AFFAIRES FINANCIERES : Modification

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la nouvelle définition des tarifs de reproduction de documents à la médiathèque telle que celle-ci est jointe en annexe de la délibération
- De dire que les nouveaux tarifs sont d'application immédiate

Délibération n° 17.043 : SECURITE ET PREVENTION : Action de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer une aide financière de 3 500 € à l'Association Léo Lagrange Centre Est, pour l'action de prévention et de promotion de la citoyenneté « comprendre sa citoyenneté » sur le quartier Beauséjour avec la Maison de quartier Zodiac
- de dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574

Délibération n° 17.044 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance - Octroi d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer une aide financière de 1 500 € à l'association « Le MAS - Service info droit victimes », pour l'action de prévention « Droits et responsabilités, parlons-en ! » ;
- d'octroyer une aide financière de 840 € à la MJC Jean Cocteau, pour l'action de prévention « Résiste à ta violence » en partenariat avec le SITEPP
- d'octroyer une aide financière de 6 400 € à l'Association TENFOR, pour l'action de prévention du décrochage scolaire au lycée professionnel F. Forest
- d'octroyer une aide financière de 566,40 € à l'Association syndicale libre des Marendiers, pour l'action des « voisins vigilants »
- de dire que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 17.045 : SECURITE ET PREVENTION : Convention de coopération et de financement Ville -Région Auvergne-Rhône- Alpes relative à l'installation d'un système de vidéo-protection sur le secteur de la Gare

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de coopération et financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'installation d'un système de vidéo-protection aux abords de la gare de Saint-Priest
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer ladite convention

Délibération n° 17.046 : URBANISME : Autorisation du Maire relative à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Les Petits Bâteaux

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la Déclaration Préalable ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ce projet sur le site du RAM situé 28 rue Danton.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer si nécessaire des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, ORANGE, EAU du GRAND LYON, LA METROPOLE
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet

Délibération n° 17.047 : URBANISME : Autorisation du Maire relative à la mise en place de bâtiments modulaires vestiaires au Stade Jean Bouin

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la construction de ces locaux modulaires à installer sur le site du stade Jean BOUIN situé 104 Avenue Jean Jaurès.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer si nécessaire des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, ORANGE, EAU du GRAND LYON, LA METROPOLE
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet

Délibération n° 17.048 : URBANISME : Transport et voirie : suppressions de dénominations de voies

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la suppression de la dénomination de l'ancienne voie « rue Chateaubriand ».
- d'abroger la délibération du n°16-014 du 28 janvier 2016 dénommant la voie de desserte d'un lotissement situé rue Gambetta « rue Jules Favre ».

Délibération n° 17.049 : LOGEMENT : Dispositif prime à l'accession plan 3A

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'attribution des aides à l'accession comme suit :

Montant global de 3 000 € pour un ménage pour le programme « Un Jardin Inattendu » - angle avenue Jean Jaurès – rue Anatole France ZAC du Triangle -Promoteur Vinci Immobilier-.

Montant global de 4 000 € pour un ménage pour le programme « BAHIA » avenue Jean Jaurès ZAC du Triangle -Promoteur NOAHO-.

- De dire que la dépense sera imputée à l'article 20422

Délibération n° 17.050 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat de Ville-approbation convention GSUP 2015-2020

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le contenu de la convention locale de Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GSUP) concernant la Ville de Saint-Priest pour la période 2015-2020

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents

Délibération n° 17.051 : ACTION SOCIALE : Politique d'aide aux plus démunis - Subvention action "ARBRES DE LA SOLIDARITE" - NOTRE DAME DES SANS ABRIS

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver dans le cadre de la politique municipale d'aide aux plus démunis, le versement d'une subvention de deux mille euros à l'association « LE FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRIS »
- De dire que cette dépense est inscrite à l'article 6745.

Délibération n° 17.052 : EDUCATION : Versement d'une dépense obligatoire à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une contribution de 129 998,33 euros à l'OGEC Jeanne d'Arc de Saint-Priest au titre de l'année scolaire 2016-2017
- d'approuver la convention relative à ce versement avec l'OGEC Jeanne d'Arc
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents
- de dire que la dépense sera imputée sur la ligne 6558 « autres contributions obligatoires »

Délibération n° 17.053 : AFFAIRES CULTURELLES : Partenariat TTA avec la plateforme culturelle Mytoc/Toc Culture

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le partenariat avec la société TOC CULTURE et la convention s'y rattachant afin d'étendre la diffusion de la programmation du TTA
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 17.054 : TRANSPORT ET VOIRIE : Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l'agglomération lyonnaise 2017-2030

A la majorité (par 35 voix pour et 8 voix contre), le Conseil municipal décide :

-D'émettre un avis défavorable au projet de Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération lyonnaise 2017 – 2030.

Délibération n° 17.055 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil municipal PREND ACTE de la présente communication

La séance est levée à 20h20

**Le Maire,
Gilles GASCON**

